

## Programme des Nations Unies pour le Développement

### - Termes de référence pour l'évaluation finale du « PROJET DE COLLECTE ET DESTRUCTION DES ARMES POUR LE DEVELOPPEMENT (PCAD) »

**Financement :** Union Européenne (1 999 500 EURO), PNUD (390 000 USD)

**Date de mise en œuvre :** De Juin 2004 (signature) à Juin 2007

#### 1) CONTEXTE DE LA MISSION

La République du Congo (RC) a subi trois guerres successives étalées sur une période de sept ans (1993-1999) et des affrontements localisés dans la région du Pool en 2002. Au cours de ces conflits, des armes légères et de petit calibre ont été délibérément distribuées aux belligérants et aux milices civiles ou pillées dans les installations militaires. De plus, l'instabilité dans les pays voisins, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo, a provoqué un flux supplémentaire d'armes. Loin de se limiter simplement aux combattants, les ALPC se sont retrouvées avec facilité dans les mains de nombreux civils. Selon l'étude d'une équipe d'experts du « Small Arms Survey » commanditée par le PNUD en 2005, dans le cadre du présent projet, environ 34 000 ALPC non contrôlées étaient en circulation au Congo.

Dans un contexte de consolidation de la paix, de retour de la confiance, de sécurisation des personnes et des biens, permettant l'amorce d'une relance économique post-conflit, le PNUD a été chargé de la mise en œuvre du Projet de Collecte des Armes pour le Développement (PCAD). Ce projet fait suite à l'action de réinsertion d'ex combattants menée par le PNUD et l'OIM en 2002 qui avait permis le ramassage et la destruction d'environ 11.000 armes et munitions. Il vient en appui aux efforts du Gouvernement, dans le cadre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants (PNDDR).

La cession des armes et munitions par leurs détenteurs des armes se fait sur une base volontaire, peut être anonyme et permet de bénéficier, proportionnellement à la quantité d'armes et munitions fonctionnelles remises au PCAD, de biens d'équipement, de matériaux de construction ou d'outils professionnels. La cession peut se faire de manière individuelle, groupée ou communautaire. Le choix de la contrepartie se fait parmi une liste standard de 60 articles prédéfinis. Si le(s) remettant(s) a un projet de création d'activité viable ou si il s'agit d'une communauté ayant collectée par elle même les armes que ses membre détenaient, la contrepartie est constituée au cas par cas selon les besoins des remettants à hauteur d'un budget proportionnel à la quantité d'armes et munitions collectées et remises. La valeur de la contrepartie remise en échange des armes et munitions collectées est calculée selon la grille suivante, prenant en compte que la valeur d'un point est d'environ 300 FCFA.

	Armes et munitions	Valeur en point
<b>Armes</b>	1 lance roquette, mitrailleuse...	400
	1 fusil d'assaut (PMAK, SKS, UZIS...)	200
	1 Arme de poing	100
<b>Munitions et explosifs</b>	1 engin explosif (Grenade, roquette, TNT...)	50
	1 munition gros calibre	25
	1 cartouche ou 1 système de mise à feu	1

Le PCAD avait initialement pour objectif la collecte et la destruction de 15 000 armes sur tout le pays auprès de tout type de détenteurs illégaux. Finalement, le projet a été recentré sur la région de Brazzaville et la région du Pool avec un objectif de 10 000 armes collectées<sup>1</sup>. Au final, Il aura permis de collecter et détruire plus de **1 300 ALPC, 2 400 engins explosifs et 620 000 cartouches**, soit un équivalent, selon la grille de valorisation des armes et munitions exposée plus haut, d'environ 9 800 armes de type « pistolet-mitrailleur ». Deux cérémonies publiques et largement médiatisées de

<sup>1</sup> Cf. Rapport Intermédiaire / septembre 2005, page 6 et présentation de la stratégie de mise en œuvre du PCAD à l'UE et au HCREC du 5 septembre 2005.

destruction ont eu lieu, dont **un bûcher de 300 armes**, en mars 2006, allumé conjointement par le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan et le Président de la République du Congo Denis Sassou Nguesso.

## 2) OBJECTIFS DE LA MISSION

Conformément à la Convention de financement liant le PNUD et l'UE, le PNUD doit organiser une évaluation externe sur l'ensemble du projet. Les objectifs de l'évaluation sont :

- Mesurer et évaluer les résultats obtenus à la lumière des objectifs du projet.
- Extraire les leçons apprises et meilleures pratiques du projet et, sur cette base, faire des recommandations au PNDDR sur les questions de désarmement.
- Sur la base des conclusions de l'évaluation, identifier les axes stratégiques d'intervention futures du PNUD sur les questions d'ALPC en RC.

L'évaluation fera l'objet d'un rapport destiné aux membres du Comité de Pilotage ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jugés pertinents.

## 3) QUESTIONS A ETUDIER

Cette liste de questions est indicative. Elle sera revue par le consultant puis soumise à approbation.

- Quelles sont les principales réalisations du projet par rapport à ses objectifs ?
- Quelles leçons (positives ou négatives) peut-on tirer de l'expérience du projet ?
- Quelle est l'opinion du groupe cible sur le projet ?
- Quelle est le niveau de prise en compte des questions transversales : Genre, environnement, VIH Sida ?
- Quelles sont les activités ou les mesures que vous recommandez d'entreprendre pour faire suite au projet ?

### PERTINENCE

- Quel est le degré de pertinence du projet par rapport aux priorités nationales de développement ?
- Quel est le degré de pertinence du projet par rapport à la promotion d'un environnement propice au développement humain durable ?
- Le projet répond-il aux besoins des groupes cibles (Détenteurs illégaux d'armes légères et de petit calibre) ?

### EFFICACITE

- Les bénéfices prévus ont-ils été reçus du point de vue des bénéficiaires cibles ?
- Évaluez la qualité des produits

### EFFICIENCE

- Les arrangements pris en matière de gestion du projet sont-ils adaptés ?
- Les ressources du projet (financières, matérielles, main d'œuvre) sont-elles suffisantes sur le plan quantitatif et qualitatif ?
- Le projet est-il satisfaisant sur le plan coût/efficacité par rapport à des interventions similaires ?
- Les ressources du projet sont-elles utilisées efficacement pour produire les résultats prévus ?
- Sur la base du plan de travail évaluez la rapidité d'exécution du projet concernant :
  - La création des produits et des résultats
  - La fourniture des intrants

### IMPACT

- Quelle est la contribution des produits à la réalisation des objectifs globaux du projet :
  - « Contribuer à la stabilité et au développement politique et économique du pays. »
  - « Encourager la confiance mutuelle au sein des différentes communautés. »
  - « Avoir un impact positif direct sur le niveau de la violence et de banditisme armés. »
  - « Amélioration de la disponibilité de services socio-économiques de base. »
  - « Amélioration de la réinsertion économique des individus visés par le projet. »(Cf. Convention de financement)

## VIABILITE

- Les résultats spécifiques du projet sont ils susceptibles de perdurer une fois que les financements externes auront pris fin ?
- Dans quelles mesures les parties prenantes se sont appropriées les objectifs et les accomplissements du projet ?
- L'institution nationale est-elle capable de continuer à gérer le flux des prestations après la fin du projet ?
- Le projet est-il compatible avec les perceptions locales des besoins ? Respecte-t-il les structures de pouvoir local ?

## **4) METHODOLOGIE DE L'EVALUATION**

L'évaluation s'effectuera sur la base:

- de la consultation des principaux documents de référence :
  - Convention de contribution et de financement
  - Document de projet PCAD
  - Document de projet Assistance Préparatoire PCAD
  - Document de Stratégie Opérationnelle PCAD
  - Rapports périodiques du PCAD
  - Rapport de Mission Luc Lafrenière, mars 2005
  - Rapport "Small Arms Survey 2005"
  - Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
- d'entretiens (directifs, semi directifs, participatifs) avec :
  - le HCREC
  - le PNUD
  - la délégation de l'Union Européenne à Brazzaville
  - la coordination du PNDDR
  - Des institutions gouvernementales ou non gouvernementales, des administrations décentralisées ainsi que différents groupes de la société civile jugés pertinents par l'évaluateur.
- d'une enquête sur un échantillonnage de la population de Brazzaville et du Pool bénéficiaire du projet.
- d'entretiens avec les bénéficiaires.

## **5) PLANNING, DUREE, LIEU ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

La mission aura lieu durant le mois de juin 2007 (dates à confirmer en fonction des possibilités de voyage) et se déroulera à Brazzaville et dans le Pool (selon possibilités de déplacement)

La mission sera constituée d'un **consultant international**, pour une durée de 22 jours, dont 15 jours sur le terrain (honoraires+perdiem) et 7 jours hors pays (honoraires), détaillés comme suit :

- Voyage international aller+retour (classe économique) : 2 jours
- Travail de terrain : 15 jours
- Rapportage : 5 jours

Et d'un **consultant national** pour une durée de 15 jours (honoraires).

Si nécessaire, un ordinateur portable pourra être mis à disposition des consultants ; Un véhicule du projet sera disponible pour les déplacements.

## **6) RAPPORTS**

L'évaluation fera l'objet d'une réunion de restitution de fin de mission à destination des membres du Comité de Pilotage au cours duquel les principaux enseignements de la visite de terrain seront présentés.

### Rapport provisoire

Le consultant international remettra, 10 jours après sa mission sur le terrain, un rapport provisoire présentant les éléments évoqués au point 3 ci dessus. Ce rapport sera envoyé par courrier électronique au PNUD qui se chargera de le transmettre aux membres du Comité de Pilotage.

Les commentaires du PNUD, de la Délégation et de la partie Congolaise seront fournis au consultant dans un délai de 15 jours, qui les intégrera dans la version finale de son rapport.

#### Rapport final

Le rapport final sera envoyé dans un délai maximum de 7 jours après la réception des commentaires. Il sera envoyé en version électronique (format PDF), au PNUD qui le transmettra aux membres du Comité de Pilotage du projet.

Le rapport final se présentera de la manière suivante:

- A – Résumer (3 pages maximum)
- B - Texte principal (30 pages maximum)
- C – Conclusion et recommandation (3 pages maximum)
- D - Annexes

## **7) PROFIL DES CONSULTANTS**

### Consultant International

**Formation :** Master ou Bac+5 (Sciences politiques, sciences humaines, sécurité, défense)

**Compétence :**

- Expérience confirmée dans le domaine de l'évaluation
- Expérience pratique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères ou du DDR.
- La connaissance du système des Nations Unies et du PNUD sera un plus

**Expérience :**

Plus de 10 ans d'expérience professionnelle avec au moins 3 ans dans le domaine de l'évaluation.

**Langue de travail :** Français

### Consultant National

**Formation :** Master ou Bac+5 (Sciences politiques, sciences humaines, sécurité, défense)

**Compétence :**

- Expérience dans le domaine de l'évaluation ou expérience dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères ou du DDR.
- Maîtrise des principales langues nationales
- La connaissance du système des Nations Unies et du PNUD sera un plus

**Expérience :**

Plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

**Langue de travail :**

Français